



# NOTRE VILLAGE

**Janvier 2019**

*Bulletin d'informations  
municipales*





## Le mot du maire

Chères Ussoises, chers Ussois,

Les événements de ces dernières semaines sont mis en évidence une fracture territoriale et révélé l'existence d'une France de plus en plus divisée et un fossé grandissant entre les citoyens et l'État. Les territoires de la « France périphérique » se sentent délaissés au profit des grandes métropoles, les services publics s'éloignent du milieu rural, manque de travail, manque de logement, parfois injustices flagrantes, beaucoup de sujets de mécontentement sont sur la table.

Les débats et réunions publiques organisés dans toute la France permettront, je l'espère, de faire entendre la voix des citoyens avec des idées nouvelles mobilisatrices mais aussi et surtout inciteront l'État à prendre des mesures aptes à apaiser ce climat de troubles et d'interrogations bien légitimes sur notre avenir.

Cette crise a conduit à la reconnaissance de l'utilité des Maires élus de proximité ancrés dans le territoire.

La gestion de proximité est plus que jamais un élément essentiel, faire plus et mieux avec des moyens sans cesse réduits et de nouvelles exigences réglementaires contraignantes longues et coûteuses qui entraînent des difficultés à mener à bien des projets structurants pour nos communes ; ainsi ai-je dû renoncer temporairement à la création d'un centre d'accueil et de loisir dans notre village.

C'est donc dans ce contexte que votre municipalité s'attache à préserver votre sécurité, vos services, votre environnement, votre patrimoine. Début décembre un nouveau commerce est venu compléter une offre de proximité que certains peuvent nous envier. Les travaux d'enfouissement de réseaux touchent à leur fin. Le patrimoine que constitue notre église est en passe d'être sauvegardé. Éclairage public : le remplacement systématique des vieilles lanternes par des LED moins consommateurs d'énergie commence à porter ses fruits.

Le parc locatif de la commune est en cours de rénovation.

Beaucoup donc a été fait et beaucoup reste à faire, ainsi travaillons-nous sur une requalification du pâtis, à la création d'un chemin piétonnier jusqu'au cimetière, à l'aménagement du cimetière, à la sécurisation de certains axes routiers, notamment la liaison piétonne entre Ussy et Sammeron, projet au cœur d'un imbroglio administratif qui nous prive de subvention.

De nombreux travaux de voirie vont être nécessaires.

Nous devons continuer le remplacement des huisseries de l'école.

Les projets foisonnent mais la difficulté est de les rendre possibles, gestion fine, économie, chasse aux subventions y participeront. Des choix seront cependant à faire par une définition des priorités car tout ne pourra être fait.

Nous y travaillons. Soyez assurés de toute notre énergie à votre service.

Bonne année !

Pierre Hordé

# État civil 2018

## Naissances

17 janvier, LY Lenny  
15 février, FOULQUIER Léo  
28 février, NOYON Lucas, François, Simon  
8 avril, CARBAY Roxane, Marie, Sao-Mai  
1<sup>er</sup> juin, ALEXANDRE Luna, Jeanne  
1<sup>er</sup> juillet, BELLAMY Elisabeth, Annick, Françoise  
27 juillet, LIÉVAUX Lilou  
16 août, CARPENTIER Tiago, Raymond, Manuel  
11 octobre, VINOLAS Noah  
2 novembre, MESMIN Noé, David, Didier  
8 novembre, MELAN LORILLARD Annick, Lydia  
24 novembre, CUSTODIO Mia

## À tous les commerçants, artisans et associations du village

Vous avez désormais une place pour informer l'ensemble du village de votre activité. Vous êtes donc invités à nous communiquer toute information que vous voudriez publier dans ce bulletin par le biais de l'adresse courriel ci-dessous.

**com.ussy@gmail.com**

## Responsable de publication

Pierre Hordé

## Rédacteur

Florence Gosset

*Les articles publiés par les associations n'engagent que leurs auteurs.*

## Mariages

31 mars, MAKSIMOV Cédric Slavko et JOUY Marina  
28 avril, HORDÉ Pierre Serge et POUNGTHONG Pornthip  
9 juin, MASSON Rémi, Roger et BOUCHER Delphine, Renée

## Décès

2 janvier, René, Robert, Yvon DELACOURT  
20 janvier, Tristan ALLOUMANI  
13 février, Jocelyne, Germaine, Élise WATRIN  
26 avril, Jeannine Suzanne SOYER épouse HUTTIER  
15 août, Jany, Daniel CORBIN  
12 octobre Jean-François Robert FLEURY

## Horaires de la mairie

*Automne - Hiver - Printemps*

Lundi – mardi – jeudi  
de 14 h 30 à 18 h 00

Samedi  
de 9 h 00 à 12 h 00

## Numéros utiles

Police : 17  
Gendarmerie : 01 60 22 01 19  
Pompiers : 18  
École : 01 60 22 46 42  
EDF : 0810 333 077  
GDF : 0810 433 077  
Trésorerie : 01 60 22 22 30  
SAUR : 01 77 78 80 08  
CAF : 0810 25 77 10  
Sécurité Sociale : 36 46  
SOS médecin : 15

# Informations

## Les prochains rendez-vous

16 mars : loto Comité des fêtes  
 21 avril : Pâques  
 1<sup>er</sup> mai : course cycliste  
 3, 4, 5 mai : fête patronale  
 10 juin : brocante de la Pentecôte  
 7 juillet : brocante du football  
 13 juillet : Fête nationale  
 14 juillet : concours de pétanque  
 septembre-octobre : États-Unis  
 19 octobre : repas annuel Comité des fêtes  
 31 décembre : repas Saint-Sylvestre

## Sommaire

Informations p. 4 à 8  
 Conseils communaux p. 9 à 13  
 Coups d'œil p. 14 à 15  
 Compte-rendus des associations p. 16 à 23

LES ASSOCIATIONS USSOISES		
<b>SPORTS</b>		
<b>UNION DES BOULISTES</b> Contact : Guy PRISÉ Mairie d'Ussy-sur-Marne 01 60 22 13 17	<b>U.S.C.J.U.S.S.</b> <b>UNION SPORTIVE</b> Contact : Gilles PERRETTE 01 64 35 75 16 06 86 88 80 64	<b>ACTIV'SPORT</b> Contact : Pierre HORDÉ Mairie d'Ussy-sur-Marne 01 60 22 13 17
<b>ANIMATIONS - LOISIRS- PASSIONS</b>		
<b>A.A.P.P.M.A. LA SONDE</b> <b>LE GOUJON DE LA MARNE</b> Contact : Daniel BOURNICHE 01.60.23.19.33 07.86.81.45.47 bournichedaniel@gmail.com Mairie de Changis-sur-Marne	<b>COMITÉ DES FÊTES</b> Contact : Julie PROVENZANO Mairie d'Ussy-sur-Marne 01 60 22 13 17 www.comitedesfetes-ussy.fr	<b>FÉDÉRATION DE CHASSE</b> Contact : Bernard LACOSTE Mairie d'Ussy-sur-Marne 01 60 22 13 17
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>PATRIOTISME</b>	<b>ARTISTIQUE - CULTUREL</b>
<b>ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE D'USSY</b> Contact : Jean-Paul GUILLAUMET asu77260@gmail.com http://asu77260.blogspot.fr	<b>LES ANCIENS COMBATTANTS</b> Mairie d'ussy-sur-Marne Contact : Alain Desogean Mairie d'Ussy-sur-Marne 01 60 22 13 17	<b>ASSOCIATION LA FOLIE DES GRANDS'ARTS</b> 35 rue de la Forté Contact : Dragana PETROVIC lafoliedegrandsarts@gmail.com http://www.facebook.com/LaFolieDesGrandsArts http://lafoliedegrandsarts.kazeo.com
<b>INTERPAROISSIALE</b>		
<b>ASSOCIATION INTERPAROISSIALE SAINT-AUTHAIRE</b> Contact : Yvonne AMPEN 01 60 22 13 55 Les Amis de Saint COLOMBAN www.amisaintcolomban.org/		

## Le grand débat national

À l'initiative du Président de la République, le Gouvernement engage un Grand Débat National permettant à toutes et tous de débattre de questions essentielles pour les Français.

Plus d'informations ...

<https://granddebat.fr/?gclid=CJnl1vw4gOACFRJfGwodswNmg>

## Débat public

Vous êtes invité à participer aux débats organisés dans le cadre du GRAND DÉBAT NATIONAL lancé par l'État. RENDEZ-VOUS Bibliothèque de SAMMERON, rue Georges Jacquet

Samedi 16 mars - 10h00-12h00

## Cahier de doléances

Face à la crise actuelle, l'Association des Maires d'Île-de-France propose de recréer le lien de façon pacifiste et constructive.

Nous avons décidé, comme dans d'autres communes de mettre à disposition des habitants un cahier de doléance afin de faire remonter vos revendications dans ce contexte de crise profonde.

Je vous invite à remplir ce questionnaire : vos attentes et vos remarques seront ainsi transmises au Président et au gouvernement.

VOUS SOUHAITEZ DÉPOSER VOTRE CONTRIBUTION

CONTRIBUER EN LIGNE AU CAHIER DE DOLÉANCES,

<https://www.amif.asso.fr/vie-de-l-association/1123-contribuez-a-cette-consultation-citoyenne-nous-porterons-vos-messages-aux-pouvoirs-publics-nationaux>  
ou

REMP LISSEZ LE FORMULAIRE CI-DESSOUS DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT SUR LE SITE DE LA MAIRIE

et transmettez-le auprès de nos services par courrier ou par mail à l'adresse suivante : [mairie.ussy-sur-marne@laposte.net](mailto:mairie.ussy-sur-marne@laposte.net)  
ou

## VOUS DÉPLACER EN MAIRIE

Le cahier de doléance est à votre disposition.



### CAHIERS DE DOLÉANCES À L' ATTENTION DES POUVOIRS PUBLICS

Habitant de la ville de : .....

En date du : ..... décembre 2018

Demande :

1 : .....

2 : .....

3 : .....

Propose :

1 : .....

2 : .....

3 : .....

Souhaite que soient traités, par ordre de priorité, les problèmes suivants :

1 : .....

2 : .....

3 : .....

4 : .....

5 : .....

Envoyez vos contributions à l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF)  
26 rue du Renard 75004 Paris - [secretariat@amif.asso.fr](mailto:secretariat@amif.asso.fr)



## Réunions – Conseils – AG

CONSEILS COMMUNAUTAIRES

21 février 2019 - 21 mars 2019

Les horaires vous seront communiqués dès que possible

## Nouveauté

Depuis maintenant 4 ans, le village n'avait plus de boulangerie, désormais Ussy-sur-Marne compte un nouveau commerçant !



Pour sauver le commerce de proximité, le conseil municipal a décidé de procéder à la rénovation d'un bâtiment communal acquis en 2008 et utilisé antérieurement comme commerce d'alimentation de type épicerie locale. Artisans locaux, employés municipaux et élus ont travaillé à la réhabilitation des lieux pour permettre l'installation d'un nouveau boulanger et faire renaître l'activité commerciale au sein de notre village.

C'est ainsi qu'un nouveau boulanger s'est installé vendredi 14 décembre au 17 rue de Changis.

LA BRIARDINE installée à la Ferté-sous-Jouarre, et à Château-Thierry est une boulangerie-pâtisserie active depuis 4 ans. Elle recense désormais une troisième boutique au cœur de notre village.

Nous souhaitons une excellente réussite à ce nouveau commerce.

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : Fermé

Mardi au Samedi : 8h00-13h00 / 16h00-19h30

Dimanche : 8h00-12h30



#### Déchets verts

Nous vous rappelons que, par arrêté préfectoral, le **brûlage** des végétaux est **INTERDIT** étant donné la possibilité de dépôt de ceux-ci auprès notamment de la déchetterie d'Ocquerre. Les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers et leur brûlage dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.

#### Bilan pour la piscine

Comme l'an passé, des tickets de piscine étaient offerts cet été pour les enfants âgés de 5 à 15 ans. 276 bons ont été distribués.

#### Emploi

Les bénéficiaires du RSA en Seine-et-Marne peuvent désormais se connecter à [JOB77.fr](http://JOB77.fr)

#### Colis pour les anciens

La distribution a eu lieu le 8 décembre 2018.

#### Bon d'achats

Il a été distribué un bon de 60 euros à utiliser dans les commerces d'Ussy pour les personnes âgées de + 70 ans non imposables et inscrites sur les listes électorales.

#### Le Paily d'Ussy

LE 8 MAI 2018

À l'occasion du 73<sup>e</sup> anniversaire du 8 mai 1945, nous nous sommes rassemblés nombreux devant le Monument aux Morts, puis au cimetière devant la tombe des Aviateurs Britanniques. À cette occasion, plusieurs enfants portaient le drapeau.

4 diplômes ont été décernés à des jeunes pour leur participation aux cérémonies patriotiques.

Nous devons également souligner la venue d'un détachement de la 7<sup>e</sup> Division Blindée de La Ferté-sous-Jouarre, association de commémoration et reconstitution militaire.

#### LE 5 NOVEMBRE EN COMPAGNIE DES ENFANTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE JEAN-LOUIS-PRIVAUT

Le 5 novembre, nous nous sommes retrouvés à 15h devant le monument aux morts avec les élèves de l'école d'Ussy, des portes drapeaux, de l'association « la septième Division Blindée » en costume d'époque en présence de nombreuses personnes où une gerbe a été déposée par Monsieur le Maire avec les élèves.

Après cette cérémonie, tous les participants se sont dirigés vers la salle des fêtes pour l'exposé du soldat inconnu, la présentation d'accessoires ayant appartenu aux poilus. Des présents ont été offerts par le Souvenir Français. Un goûter clôture l'après-midi.



### CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018

Le 11 novembre, nous avons commémoré le centenaire de l'armistice de 1918 avec un dépôt de gerbe au monument aux morts puis nous sommes rendus au cimetière. Pour cette cérémonie, la commune d'Ussy-sur-Marne a fait confectionner un drapeau pour honorer la croix de guerre avec palme remise le 14 août 1921 à l'Hôtel-de-Ville de La Ferté-sous-Jouarre ; citation à l'ordre de l'armée par le Ministère de la Guerre, le 18 décembre 1920 pour les destructions et souffrances endurées durant les deux batailles de « LA MARNE ».

À la salle des fêtes, l'assistance a découvert l'exposition à la mémoire des poilus d'USSY-SUR-MARNE, LA CROIX DE GUERRE attribuée à la commune ; la signature de l'armistice du 11 novembre 1918, le soldat inconnu.



Un verre de l'amitié a été offert par les anciens Combattants.

À 16h30, nous nous sommes rendus au cimetière pour commémorer en présence d'une délégation anglaise de la base RAF BRIZE NORTON et

des cadets de LEICETER, les aviateurs anglais du 619 Sq RAF tombés sur notre territoire le 19 juillet 1944.

Nous nous sommes tous retrouvés à la salle des fêtes pour les allocutions de Monsieur le Maire, des représentants des délégations anglaises.

Deux poèmes ont été lus par de jeunes ussois : Nos poilus de 14-18 - La folie meurtrière, puis la Madelon, fredonnée par tous.

La délégation anglaise a été honorée par la présentation réalisée avec la photo des aviateurs tombés le 19 juillet 1944, M JOHN (responsable de la délégation anglaise) a fait part du souhait de venir en juillet 2019 pour commémorer le 75<sup>e</sup> anniversaire du « CRASH DU LANCASTER 619 SQ » en présence des familles des aviateurs.



Cet hommage a été clôturé par un vin d'honneur offert par la Commune.

### *Repas des anciens*

Samedi 1<sup>er</sup> décembre, la salle polyvalente rue des Marionnettes avait pris des airs de fête !



Nombreux sont venus partager le repas et l'après-midi dansant à l'occasion du traditionnel repas des aînés offert par la municipalité aux séniors Ussois âgés de 65 ans et plus.

Après le discours de bienvenue de monsieur le Maire, Pierre HORDÉ, le traiteur « LA MORVANDELLE » et son équipe régaleront les convives.

Un animateur musical plein d'entrain, a permis à nos danseurs émérites de vérifier leurs pas de danse pour une journée conviviale qui a été très appréciée de tous.



Cette année a aussi été l'occasion de rendre hommage à notre doyenne, Madame LARDEREAU qui a reçu, sous les applaudissements, une composition fleurie des mains de Mr le Maire, ainsi qu'à Monsieur PELLIEUX le doyen de cet après-midi.

C'est avec un grand plaisir que nous vous donnons rendez-vous en décembre prochain pour partager de nouveau cet incontournable événement.

## Noël 2018



Un vent de magie a soufflé dans notre village dimanche 9 décembre 2018. Enfants et parents ont ainsi pu découvrir une représentation magique très rythmée, pleine de fantaisie et

d'humour. Un moment agréable à renouveler et qui a pu se dérouler parfaitement grâce à Tony, notre magicien !

Le Père Noël ne se trouve pas qu'au pôle Nord, et comme chaque année c'est donc à Ussy qu'il a rencontré les enfants le temps d'une pose photo, d'un échange avec une oreille attentive.



Nous remercions tous les participants qui ont donné de leur temps et qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine !!!



# conseils municipaux

26 janvier 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

1/ Approbation de la modification des statuts de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie,

2/ De désigner pour siéger au sein de la CLECT : Pierre HORDÉ – titulaire et Hervé LAGRANGE – suppléant

3/ D'approuver la convention unique pour l'année 2018 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne. D'autoriser M. le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

4/ Opération 3000 Lampes – SDESM,

- D'approuver le programme de travaux et les modalités financières.
- De déléguer la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, rues diverses – remplacement de luminaires (24 points).
- De demander au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de luminaires (24 points) sur le réseau d'éclairage public de diverses rues de la commune. Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant-Projet Sommaire à 24 784,00 €
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- D'autoriser le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatifs à la réalisation des travaux.
- D'autoriser le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.
- D'autoriser le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

5/ Demande de subvention DETR 2018,

- Décide les travaux d'aménagement du cimetière.
- Approuve le projet d'investissement pour un montant H.T. : 46 529,60 € – T.T.C. : 55 835,52 €
- Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2018 pour un montant de 37 223,68 €
- Arrête les modalités de financement dont détail ci-après :
  - Coût des travaux TTC : 55 835,52 €
  - Subvention État DETR 2018 : 37 223,68 €
  - Reste à la charge de la commune : 18 611,84 €
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'attribution de la subvention.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

6/ Questions et informations diverses,

- Enquête publique sur l'extension du méthaniseur : M. le Maire informe le conseil municipal du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur concernant la demande d'autorisation présentée par la société O'Terre Energie. Un avis favorable assorti de réserves a été émis. Ce rapport est consultable en mairie.
- Compteur Linky : M. le Maire informe que la campagne de changement de compteur va se dérouler prochainement dans notre commune.

- Terrain rue des Hôpitaux : M. le Maire informe le conseil de l'abandon du projet d'achat de terrain qui avait été prévu pour assurer des commodités de passage (riverains et services de collectes) ainsi que pour faciliter l'accès des services de secours en cas de nécessité. Abandon consécutif aux refus d'une majorité de riverains qui ne souhaitent pas céder leur voie privée nécessaire à la conclusion de ce projet.

- Projet épicerie : les travaux vont débiter mi-mars.

- PNR : M. Tissot informe les membres du conseil de l'état d'avancement de l'élaboration de la Chartre du Parc Naturel Régional.

13 avril 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

1/ Compte de Gestion et Compte Administratif 2017.

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROUVE le compte administratif du budget communal 2017.

2/ Affectation des résultats du budget communal 2017

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 424 943,73€ au compte R 002 ;

Affectation de l'excédent d'investissement de 91 000 € au compte R 1068.

3/ Budget Unique 2018

APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 048 114,73 €	1 048 114,73 €
Investissement	566 961,06 €	566 961,06 €
TOTAL	1 615 075,79 €	1 615 075,79 €

4/ Vote des taux d'imposition 2018

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 16,66% - Taux débasé = 10,10 %

- Foncier bâti = 12,40 %

- Foncier non bâti = 38,98 %

CHARGE M. le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

5/ Subventions allouées aux Associations 2018

Détail de subventions allouées aux Associations Année 2018

Activ'Sport	400
Autour du livre vivant	250
Association de Chasse	200
Association pour la sauvegarde d'Ussy	300
Comité des Fêtes	3000
Coopérative de l'école	1400
La Folie des Grands Arts	1000
La SONDE	400
ESC Meaux	300
Le Poilu d'Ussy	600
Les Blouses Roses	100

Les restos du cœur	100
U.S.C.J.U.S	1700
Les Joyeux anciens	500
Union des Boulistes	700
<b>TOTAL</b>	<b>10 950</b>

#### 6/ Marché de maintenance éclairage public

D'adhérer au groupement de commandes.

D'approuver les termes de la convention constitutive et ses annexes.

D'autoriser le Maire à signer ladite convention constitutive.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux

#### 7/ Autorisation de signature des marchés de travaux relatifs à la restauration des vitraux de la chapelle de la Vierge de l'église ST AUTHAIRE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de mise en sécurité et de restauration des vitraux de la chapelle de la Vierge de l'église SAINT-AUTHAIRE.

Il précise que pour mener à bien ces travaux, une consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation.

LOT 01 VITRAUX : ATELIERS PINTO à TUSSON (16)

Montant HT offre de base : 39 879,34 €

Montant HT variante 1 : 400,00 €

LOT 02 MACONNERIE ACCOMPAGNEMENT MISE EN SECURITÉ : Entreprise BROUSSAIL ET CIE à ST MAUR (94)

Montant HT offre de base : 58 940,00 €

Montant HT variantes 1 à 3 : 10 735,00 €

Montant total HT de l'opération : 109 954,34 €

#### 8/ Questions et informations diverses.

Monsieur le Maire fait état de l'arrêté préfectoral du 9 Avril 2018 autorisant la société O'Terre Energie à étendre les activités de l'unité de méthanisation, cet arrêté est assorti de nombreuses conditions. Celui-ci est consultable en Maire.

**25 mai 2018**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

#### 1/ Demande de subvention D.S.I.L 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de Construction d'une garderie communale et de ses abords afin d'assurer l'accueil des enfants lors des périodes de congés scolaires et du périscolaire.

Il rappelle qu'il peut être sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien d'Investissement Local (D.S.I.L) 2018.

Le montant total prévisionnel de ce projet est le suivant :

Montant H.T : 858 745,54 € ; TVA 20% : 171 749,11 €

Total TTC : 1 030 494,65 €

Le financement de cette opération serait le suivant :

- Etat, Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Taux de 20 % à 80 % du cout HT, non plafonné, sollicité à 80 % soit 686 996,43 €

Total subventions : 686 996,43 €

Reste à charge de la commune H.T. : 171 749.11 €

TVA 20 % 171 749.11 €

Total TTC : 343 498,22 €

Approuve l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 858 745,54 € H.T. soit 1 030 494,65 € T.T.C,

Décide d'inscrire au budget de la commune, la part restant à sa charge. S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé de réception du caractère complet du dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L). S'engage à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans.

Mandate M. le Maire pour déposer le dossier de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L).

Mandate M. le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

#### 2/ Centre de loisirs juillet 2018 : tarifs et convention,

De déléguer la prestation d'un centre de loisirs sur la Commune à l'association Familles Rurales de Seine et Marne.

De fixer les tarifs selon le tableau ci-dessous.

D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le centre de loisirs est ouvert du lundi 9 juillet 2018 au vendredi 27 juillet 2018 de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Tarifs par enfant :

REVENUS	1 enfant à charge	2 enfants à charge et + en euros/mois
< 1067	13	10
1068 à 2500	15	12
2501 à 3500	17	14
3501 à 4500	19	16
> 4500	21	18
Extérieur	25	20

#### 3/ Tarifs périscolaires 2018/2019

CANTINE :

Pour les Ussois le repas à : 3.25 €

Pour les enfants hors commune : 3.70 €

GARDERIE :

Pour les Ussois : 1.25 € le matin et 2.15 € le soir,

Pour les enfants hors Commune : 1.70 € le matin et 3.00 € le soir.

#### 4/ Tableau des emplois

La suppression de 1 emploi d'Adjoint Technique 2<sup>e</sup> Classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

La création de 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

#### 5/ Renouvellement bail de location 24 rue de Lizy

À 7 Pour et 1 Abstention : de reconduire le bail de location du logement situé 24 rue de Lizy à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 pour une période de 3 ans.

Le loyer est révisé annuellement à la date anniversaire suivant l'indice de référence des loyers (IRL),

#### 6/ SDESM : Marché de maintenance éclairage public

Cette délibération annule et remplace la délibération N°6 du 13 avril 2018.

Décide d'adhérer au groupement de commandes.

D'approuver les termes de la convention constitutive et ses annexes.

D'autoriser le Maire à signer ladite convention constitutive.

#### 7/ Taxe habitation : modification du taux de l'abattement général à la base antérieurement institué.

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1411II.2. du Code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer un

abattement général à la base entre 1 % et 15 % de la valeur locative moyenne des logements.

Considérant que la réduction de cet abattement à un taux de 10 % apporterait à la commune des recettes fiscales supplémentaires utiles au financement du programme d'investissements engagé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de modifier le taux de l'abattement général à la base antérieurement institué,

Fixe le nouveau taux de l'abattement à 10 %,

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## 7 septembre 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

### 1/ Délégation donnée par la CACPB aux communes membres pour l'exercice du droit de préemption urbain

D'instaurer un Droit de Préemption Urbain tel qu'il résulte des dispositions légales du Code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimités par les plans locaux d'urbanisme approuvés des communes membres de la communauté d'agglomération,

D'accepter la délégation donnée par la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie aux communes membres pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) des PLU communaux.

### 2/ Transfert de la compétence de distribution de gaz au SDESM

De transférer la compétence de distribution publique de gaz au SDESM.

### 3/ Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie, de fournitures de services associés

D'approuver le programme et les modalités financières.

D'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération.

D'autoriser l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés.

D'autoriser le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

### 4/ Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :  
De dissoudre le CCAS au 31 décembre 2018.

Que les compétences du CCAS seront exercées par la Commune.

Qu'il est mis fin aux fonctions des membres du C.C.A.S.

De transférer le budget du CCAS sur celui de la Commune.

De charger le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables correspondantes.

### 5/ Tarifs Salle Polyvalente 2020

De fixer les tarifs de location de la salle pour l'année 2020 suivants le tableau ci-dessous

LE WEEK END	2019	2020	Une journée hors week-end (sous réserve)	2019	2020
Ussois	350 €	350 €	Ussois	150 €	150 €
Extérieurs	700 €	700 €	Extérieurs	350 €	350 €
Caution	1000 €	1000 €			
Réservation	350 €	350 €	Caution Ménage	200 €	200 €
Réservation extérieurs	700 €	700 €			

### 6/ Frais de scolarité

D'accepter le paiement des frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2015/2016 2016/2017 et 2017/2018 pour un montant de 680 euros à la commune de Boissy-le-Châtel et 2 306,32 euros à la commune de la Ferté-sous-Jouarre,

De déclarer que cette somme sera inscrite sur le Budget Communal 2018.

### 7/ Location logement 2 rue du Château

De louer ce logement, au prix mensuel de 600,00 € (six cents euros) ; le loyer sera payable à la Trésorerie de la Ferté-sous-Jouarre, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères récupérable annuellement.

De fixer le montant de la caution qui sera demandée au futur locataire à un mois de loyer.

Que le locataire aura l'obligation d'entretenir régulièrement et au moins une fois par an la chaudière par une entreprise qualifiée, aura l'obligation d'entretenir régulièrement le jardin et d'assurer le bien loué auprès d'une compagnie d'assurance.

Que le loyer sera révisé chaque année automatiquement en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers,

D'autoriser M. le Maire à conclure le bail à intervenir et à commander les diagnostics immobiliers obligatoires dans le cadre de la location de cet appartement, et à signer tous documents relatifs à cette location.

### 8/ Attribution de chèques cadeaux aux agents titulaires

D'approuver la proposition de Monsieur le Maire concernant le versement au titre de l'année 2018 d'un chèque cadeau de 80,00 € pour les agents titulaires et stagiaires.

D'indiquer que ce montant sera prélevé sur le compte « fête et cérémonie ».

### 9/ Attribution d'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonction de receveur pour l'année 2018

De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Laurence ROBART, Receveur Municipal.

### 10/ Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

De créer un emploi non permanent d'agent technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps à temps complet à raison de 35 heures.

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial.

Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 10 septembre 2018.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

### 11/ Questions et informations diverses.

• Travaux : Rue des Marionnettes : les travaux concernant l'enfouissement des réseaux commenceront la semaine du 15 octobre 2018, pour une gêne minimale une partie sera faite durant les congés scolaires. L'entreprise STPEE sera en charge de la réalisation ; les tranchées seront exécutées entre le 15 octobre et le 9 novembre 2018.

- Église : Les travaux de consolidation des baies et de réfection des vitraux ont enfin commencé et devraient durer 5 à 6 mois.
- Épicerie : Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux dans le local de l'ancienne épicerie, maçonnerie et mise aux normes électriques en cours ainsi que la mise en accessibilité de ce local.
- Appartement rue du Château : Les travaux de réhabilitation sont en cours.
- Rù : Courant juillet des opérations de nettoyage consistant à retirer les embâcles ont été effectuées par les agents de la commune. Monsieur le Maire rappelle l'obligation à chaque riverain de se charger de l'entretien des berges pour faciliter le passage de l'eau tout en précisant l'importance de conserver la végétation ripisylve.
- Journée du patrimoine : celle-ci ont lieu les 15 et 16 Septembre 2018, notre église sera ouverte au public.
- Jeux inter villages : les jeux ont eu lieu le dimanche 2 septembre à Changis-sur-Marne. La commune se félicite de la participation de plus de 40 enfants du village de 7 à 18 ans. Au terme d'une journée enrichissante et conviviale nos jeunes qui n'ont pas démerité ont obtenu la 3<sup>e</sup> place.
- Rentrée scolaire 2018 : l'école Jean-Louis Privault accueille cette année 103 enfants.

## 7 décembre 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :  
**1/ Approbation du rapport de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie**

Le présent rapport n'appelle pas de vote de la part du Conseil Municipal.

**2/ Délégation du Droit de Prémption Urbain par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°1 DU 07/09/2018**

D'annuler la délibération n° 1 en date du 07/09/2018.

D'accepter la délégation du droit de préemption urbain dans les conditions fixées par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération coulommiers Pays de Brie par délibération en date du 15 Novembre 2018

D'Acter que l'usage de cette délégation s'inscrit dans le strict cadre des compétences communales.

D'acter que le droit de préemption urbain délégué à la commune concerne les zones U et AU du PLU communal, à l'exception des secteurs, périmètres d'aménagement concerté et zones d'intérêt communautaire, entrant dans le domaine de compétence de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

D'acter que les déclarations d'intention d'Aliéner, sur les secteurs, périmètres d'aménagement concerté et zones ayant un intérêt communautaire certain ou un enjeu important d'envergure intercommunal seront transmises à la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, dès leur réception par la commune.

D'acter que le Droit de Prémption Urbain entrera en vigueur le jour où la délibération se rapportant à l'approbation du PLU ainsi que la présente délibération, seront exécutoires.

**3/ Institution de la taxe de séjour communautaire**

Après renseignement auprès de Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie ce point ne nécessite pas de délibération par le

conseil municipal. M. le Maire décide de le retirer de l'ordre du jour.

**4/ Marché groupé : diagnostics amiante et HAP.**

D'approuver la convention constitutive du groupement de commande de diagnostics amiante et HAP dans les enrobés de voirie.

D'autoriser le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

**5/ Autorisation engagement et mandatement des dépenses d'investissement avant le budget 2019.**

D'autoriser jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2019 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Article	Budget 2018	25% sur 2019
20	2031	50 000,00 €	12 500,00 €
21	2128	11 684,00 €	2 921,00 €
21	2131	2 550,00 €	637,50 €
21	2135	41 670,00 €	10 417,50 €
21	2152	5 220,00 €	1 305,00 €
21	21533	115 000,00 €	28 750,00 €
21	21538	22 600,00 €	5 650,00 €
21	2158	1 000,00 €	250,00 €
23	2213	98 650,00 €	24 662,50 €
23	2316	60 000,00 €	15 000,00 €

**6/ Proposition d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables,**

De statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°83 de l'exercice 2014, montant : 12.87 €
- n°102 de l'exercice 2014, montant : 8.77 €
- n°109 de l'exercice 2014, montant : 2.97 €
- n°163 de l'exercice 2014, montant : 2.97 €
- n°27 de l'exercice 2015, montant : 2.97 €
- n°28 de l'exercice 2015, montant : 0.99 €

Que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 33.41 euros.

Que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

**7/ Demande de subvention pour l'achat d'un broyeur dans le cadre de la démarche Zéro Phyto.**

D'autoriser l'achat d'un broyeur professionnel.

De s'engager à ce que ce matériel soit utilisé conformément aux recommandations du département et de l'agence de l'Eau dans un objectif de réduction d'usage des produits phytosanitaires.

De faire les demandes de subvention auprès du Département de Seine et Marne et de l'agence de l'eau.

**8/ Vente d'une parcelle Cadastree E 990,**

D'approuver la vente de cette parcelle cadastrée E 990 pour une surface de 331m<sup>2</sup>,

De ne pas approuver le montant de la proposition de M. Boisne au prix de 31 000,00€

D'autoriser M. la Maire à engager toute négociation et démarche nécessaire à la vente dudit terrain.

**9/ Bail du garage rue de la Dehors,**

De ne pas reconduire le bail de location du garage situé sur la parcelle E 990 à compter du 1<sup>er</sup> Aout 2019,

D'autoriser M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

### 10/ Bail Commercial sis 17 rue de Changis

D'autoriser M. le Maire à signer le bail commercial à intervenir avec la SARL la Briardine dont le siège social sera situé au 32 rue des Pelle-tiers 77260 La Ferté-sous-Jouarre

Que les locaux donnés à bail sont situés au RDC et niveau -1 du 17 rue de Changis à Ussy-sur-Marne

Que le montant du loyer mensuel est fixé à 300 € les 2 premières années puis 400 € ensuite.

Que le locataire est autorisé à poser une enseigne.

### 11/ Approbation de la convention unique annuelle relative aux mis-sions optionnelles du CDG 77

D'approuver la convention unique pour l'année 2019 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

### 12/ Désignation d'un délégué au SIOF

De reporter cette désignation ultérieurement afin que soit éclaircie cette affaire.

### 13/ Questions et informations diverses.

- Monsieur Oudard demande s'il est prévu la réfection des bas-côtés de la route qui mène à Molien, M. le Maire va procéder à la pose de grattage de route dès que possible.

- Madame Lucas demande la possibilité de poser des panneaux d'affi-chage destinés à la communication des associations.

- Jeux intervillages : M. le Maire informe que la communication de la liste des participants nous étant enfin parvenue, nous allons procéder à la remise de bons d'achats pour les récompenser.

- Travaux rue de Marionnettes : M. le Maire informe le Conseil Muni-cipal que la première phase est terminée, il va être procédé prochaine-ment à la pose de lampadaires à LED pour une mise en service prévue vers fin Février.

- Église : La délicate opération de dépose des vitraux de l'église a été réalisée, ceux-ci sont actuellement chez le Maître verrier qui procède à leur nettoyage et restauration.

- Épicerie : Les travaux de rénovation étant terminés, l'ouverture de la boulangerie épicerie se fera le 14 Décembre 2018.

**BIENTÔT 16 ANS !**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**  
**C'EST OBLIGATOIRE**

JDC  
OBJECTIF CITOYEN  
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Centre du service national de Reims

le STAR aime

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
SGa  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



## UNE NOUVELLE ENTITÉ POUR GÉRER VOS DÉCHETS

Désormais, notre Commune adhère au SMICTOM de Coulommiers via notre nouvelle intercommunalité.

Le SMICTOM devient notre syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers, du tri sélectif, des déchets verts, des encombrants, composteurs ...

De nouveaux bacs seront distribués pour chaque foyer en 2019.

Mais dans un premier temps, nos services feront suivre vos commandes. Vous pouvez **commander vos containers** en complétant le formulaire à télécharger sur le site internet **Ussy-sur-marne.fr / vie pratique / ordures ménagères** ou vous adresser directement à la Mairie.

Pour toute autre demande, nous vous invitons à contacter

le 01.64.20.52.22 ou par mail [contact@smictom.fr](mailto:contact@smictom.fr)

Pour plus d'informations concernant le SMICTOM de la région de Coulommiers

rendez-vous sur le site <http://www.smictom.fr/>

# Coup d'œil







L'Association pour la Sauvegarde de Ussy-sur-Marne continue ses actions de défense de son environnement, d'étude et de présentation de son petit patrimoine architectural, de son église et de ses artistes et hommes célèbres.

Membre du *Comité Local de Développement*, instance consultative auprès de l'association pour la création du *Parc Régional de la Brie et des deux Morins* et partenaire de *l'office du tourisme Coulommiers/Pays de Brie*, l'ASU construit des circuits de découverte de notre commune. **Ussy par les sentes et les ruelles, Promenade sur les pas du peintre H. Hayden, Ussy étape briarde de l'itinéraire de Colombran de l'Irlande à l'Italie.**

Elle prépare la commémoration du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de H. Hayden, de l'École de Paris, au printemps 2020 en collaboration avec le musée Planson.

**En vue de l'exposition qu'elle organise en 2020**

L'A.S.U. désire entrer en contact avec les personnes possédant des œuvres originales du Peintre Henri Hayden.

**Merci de contacter l'A.S.U. au 06 86 80 30 89**

Dans le cadre des recherches historiques ; un groupe d'adhérents réalise systématiquement **l'étude des graffitis sur les murs de l'église**. Nous y avons déjà découvert des noms d'habitants du village, des dessins et aussi de nombreuses dates. Celles-ci ont permis de dater des enduits de plâtre de l'époque de François 1er (1494-1547). Vous pouvez nous rejoindre pour les journées d'études prévues à partir du printemps et signalées sur notre blog [asu77260.blogspot.com/](http://asu77260.blogspot.com/)

L'ASU continue sa veille sur les projets soumis à enquête publique et autres dossiers concernant le village et son environnement. Elle accueille les visiteurs désireux de découvrir notre territoire et nos monuments lors des journées du Patrimoine et sur rendez-vous (au 01 60 22 13 55)



L'A.S.U. vous propose pour le printemps, grâce au plan joint à ce bulletin, **un circuit dans Ussy par les sentes et les ruelles**. Suivez le labyrinthe avec vos enfants ou petits-enfants et découvrez d'une façon ludique la face insolite et mystérieuse de notre village.



Si vous souhaitez participer à l'une ou l'autre de ces activités, rejoignez nous lors de **l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE qui se tiendra LE SAMEDI 6 AVRIL 2019 à 18 h**  
Renseignements 06 86 80 30 89



*Le président,  
Jean Paul Guillaumet*



*Comme chaque année, nous vous prions de trouver ci-dessous un bref compte-rendu de nos activités organisées en 2018*

**Concours de belote le 10 février**  
Annulé



### **Loto du 17 mars 2018**

Comme chaque année de très nombreux participants et de très beaux lots ont été remportés.

### **Fête patronale des 4, 5 et 6 mai 2018**

La fête a débuté le samedi 4 par les jeux pour les enfants d'Ussy et de ses hameaux. Ceux-ci ont été répartis selon leur âge, dans divers ateliers. Des tours de manège leur ont été offerts à titre de récompense pour leur participation.

Le défilé du dimanche après-midi, ayant pour thème « Manga et Super héros » Les transformers étaient parmi nous.



### **Brocante du lundi de pentecôte**

De nombreux exposants étaient au rendez-vous, grâce à eux notre Brocante a été une réussite. Un grand nombre de chineurs et visiteurs sont venus arpenter les différentes allées. Merci à tous et aux bénévoles.

### **Fête nationale du 14 juillet 2018**

Le 14 juillet au soir était organisé un buffet campagnard qui a été fait au bord de Marne, suivi d'un très joli feu d'artifice offert par la Mairie et le Comité des Fêtes et tiré par Jérémy sur les bords de Marne. Nous remercions toutes les personnes qui ont aidées à installer le feu, ainsi que tous les participants.

Cette année le concours de pétanque n'a pas eu lieu et oui finale de la coupe du monde. Il sera de retour cette année.

### **Soirée paëlla du mois d'octobre**

Avec un grand regret la soirée a dû être annulée car manque de participants pour cette soirée. Nous vous attendons en nombre cette année pour partager un moment de partage avec vous chers Ussois.

### **Saint Sylvestre**

Le grand plaisir du retour de cette magnifique soirée pour clôturer une année merveilleuse parmi tous les ussois. Cette soirée était animée par le DJ SEB cap animations qui a su mettre l'ambiance et le repas LJ réception, nouveau traiteur, qui a lui aussi su être à la hauteur de cette soirée magnifique.



### **Activités 2019 :**

Loto le 16 mars / Fête patronale 3, 4 et 5 mai / Brocante lundi de Pentecôte 10 juin

Feu d'artifice 13 juillet / 14 juillet concours pétanque / Repas annuel le 19 octobre / Réveillon saint sylvestre 31 décembre

*La Présidente et tous les Membres du Comité des Fêtes vous adressent Leurs meilleurs Vœux pour l'année 2019.*



# UNION BOULISTE D'USSY SUR MARNE

L'année 2018 vient de se terminer, le président du club , tous les membres du bureau et tous les adhérents présentent leurs meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année.

Notre club, votre club compte cette année encore un bon nombre de licenciés masculins, féminines et également quelques jeunes qui pratiquent leur sport favori sur le terrain du pâtis en bord de marne.

Le club a organisé cette année cinq concours officiels sous l'égide de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal, ainsi que quelques concours amicaux. Notre club est également représenté dans les concours officiels organisés dans le département, par nos joueurs en doublette et en triplette.

Tout le monde peut jouer à la pétanque, alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer au terrain les lundi, mercredi et vendredi après-midi. Nous pratiquons notre passion toute l'année dans un cadre très agréable, et lors de nos concours il arrive souvent que des joueurs soient conquis par le cadre. La pétanque sera peut être représenté aux prochains jeux olympiques qui se dérouleront en France en 2024.

Vous pouvez regarder des compétitions nationales et internationales à la télévision sur la chaîne l'Equipe, canal 21 et voir ainsi de très bons joueurs.

Notre repas annuel s'est déroulé à la salle des fêtes le 24 novembre où nous avons compté plus de cent convives qui ont passé une très agréable soirée avec dansante. Voici un aperçu de la vie de votre club.

Nous remercions ici les personnes qui nous aident à faire vivre et fonctionner le club.

Le Président  
Guy PRISE

Le vice président  
Guy CORNIAUX



## LES JOYEUX ANCIENS D'USSY

Tous les mercredis, le club est ouvert de 14h à 17h à tous ceux qui souhaitent passer un agréable moment dans une ambiance sympathique et conviviale.

De nombreuses activités vous sont proposées que ce soient des jeux tel que belote, rami, scrabble, domino, etc.

Il y a une activité très appréciée qui permet à ceux qui le souhaitent d'exprimer leur talent artistique en réalisant de magnifiques cartes postales.

Périodiquement un après-midi est consacré à l'art floral dont vous avez dû, pour ceux qui étaient présents au repas des anciens, admirer la qualité et la diversité des présentations.



Une nouvelle activité est créée depuis mi-janvier, il s'agit de mosaïque.

Le club est en lien avec Mr Daniel qui organise régulièrement des sorties et voyages ce qui permet aux adhérents qui le désirent de s'évader de temps en temps en profitant d'une participation du club.

Pour terminer nos après-midi agréablement, un dessert clôture la séance.

Venez nous rejoindre et comme dit un dicton chinois « plus y a de fous moins y a de riz ».

Le Trésorier

Notre assemblée générale à lieu le mercredi 20 février 2019 à 17h dans la salle du temps libre.

Notre loto annuel sera organisé le samedi 16 novembre 2019 à 19h salle du temps libre.

Pour nous joindre: 06.82.22.83.63

Sylvie LUCAS

*Notre village*



# Association Saint Authaire

## Un peu d'histoire .....

Vous avez sans doute remarqué, dans le mur sud de l'église le long de la rue, et face au Café de la Marne, quelque chose qui ressemble à une porte mais qui s'ouvre dans le vide...?

Cette porte a été mise à jour, en 1993, lors des travaux de ravalement. On l'appelle « *la porte des morts* ».

En effet, à l'époque où le cimetière entourait l'église, le cercueil entrait dans l'église par l'entrée principale. Il sortait par cette porte située dans la nef, accès direct dans le cimetière.

Il y avait donc un haut remblai côté rue, supportant le cimetière, le long de l'église et surplombant une rue très étroite, à l'époque fréquentée par des charrettes et carrioles à cheval. Dès les années 1843 ce cimetière n'a plus été utilisé pour les inhumations.

**En 1853**, ce cimetière a été supprimé et le remblai arasé pour retrouver le niveau de la rue et élargir celle-ci.

Il y avait à peu près l'emplacement de l'actuel Monument aux Morts, une grande croix installée maintenant dans le cimetière actuel et dépassant largement en hauteur les murs d'enceinte.



La présidente, Y.Ampen

*« Considérant que depuis dix ans, aucune inhumation n'ayant eu lieu dans l'ancien cimetière qui entoure l'église d'Ussy, que le terrain de ce cimetière est plus élevé que les rues qui l'entourent, que cette élévation de terrain gêne la circulation dans les rues, toutes très étroites [Le conseil municipal d'Ussy] demande à être autorisé à faire enlever au profit de la commune, toutes ces terres jusqu'à complet nivellement du sol du cimetière avec les rues qui l'entourent, sans nuire toutefois à la solidité des fondations de l'église et en ne contribuant qu'à son assainissement »*

*- extrait des délibérations du Conseil municipal de la Commune d'Ussy le 15 Mars 1853, délibérations envoyées à la Sous-Préfecture de Meaux pour approbation – archives départementales – cote 4 OP 478/1- recherche ASU- Paule Savane-*

**ASSOCIATION SAINT AUTHAIRE - 1, rue des marionnettes – Ussy sur Marne**



## La Folie des Grands'Arts

Toute l'équipe de La Folie des Grands'Arts vous souhaite une merveilleuse, joyeuse année 2019 pleine de créativité, de nouvelles rencontres et d'échanges !!!

Après le vernissage traditionnel, nous nous sommes retrouvés le lundi 21 mai 2018 pour notre exposition annuelle de peintures, sculptures, photos, bijoux avec de nombreux artistes et des surprises musicales.



La Folie des Grands'Arts prépare activement notre prochain rendez-vous : les États-Unis. Nous espérons que vous viendrez nombreux à cette nouvelle manifestation.

La Folie des Grands'Arts reste ouverte à toutes les idées, alors n'hésitez pas à nous contacter par email : [lafoliedesgrandsarts@gmail.com](mailto:lafoliedesgrandsarts@gmail.com)

Vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux :

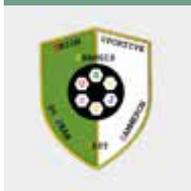
<https://www.facebook.com/LaFolieDesGrandsarts/>

<https://twitter.com/Lafoliedesgrand>

Toute l'équipe de la Folie des Grands'Arts vous remercie.

Dragana Petrovic Présidente

La Folie des Grands'Arts  
35 rue de la Ferté 77260 Ussy-sur-Marne  
email : [lafoliedesgrandsarts@gmail.com](mailto:lafoliedesgrandsarts@gmail.com)-Siret : 51310828600013



L'UNION SPORTIVE



L'US Changis continue de grandir en attirant de nouveaux licenciés ainsi qu'en attirant de nouveaux sponsor.

Ils nous permettent aussi bien de renouveler nos équipements mais aussi d'organiser des événements comme ce fut le cas le 5 janvier.

Pour la première fois dans l'histoire du club, nous nous sommes tous réunis, familles, dirigeants, joueurs, dans une ambiance familiale pour les vœux du président autour d'une bonne galette.

Les dimanches 20 et 27 janvier le club a également organisé un tournoi de foot salle pour les catégories u12/u13 et u10/u11 avec des équipes venant de loin pour affronter nos petits verts.

Nous avons accueilli environ 250 joueurs.

Le club remercie d'ailleurs toutes les équipes et tous les bénévoles pour leurs aides tous au long du week-end.

L'US Changis rappelle aussi que sa brocante annuelle aura lieu le 07 juillet et nous vous attendons déjà très nombreux.

Gwénola SANSON  
Correspondante du Club de Changis St Jean Ussy U.S



# ASSOCIATION ACTIV' SPORTS USSY



Avec la mise en place cette année d'un cours enfants de Cardio Move Kids et d'une marche nordique par mois (marches ouvertes aux extérieurs), l'association Activ' Sports Ussy propose aux Ussoises et Ussois des activités sportives variées et de qualité. L'association propose un cours spécial à thème avant les vacances scolaires avec un pot pour les adultes et un goûter pour les enfants.

Tous les cours sont dispensés par Cat Mallet, professeur diplômée d'état et se déroulent à la salle polyvalente d'Ussy-sur-Marne. Nous comptons à ce jour 63 adhérents pour la saison 2018/2019. Les inscriptions sont encore possibles. Venez nous rejoindre !

Pilates Fit Ball => Le mardi de 19h00 à 20h00  
Cardio Move Kids => Le mercredi de 17h30 à 18h30  
Cardio Move (Adultes) => Le mercredi de 19h00 à 20h00  
Cross training Fit Ball => Le mercredi de 20h00 à 21h00  
Marche nordique => Un dimanche par mois de 10h00 à 12h00  
Facebook : Activ' Sports USSY Mail : [activsportsussy@gmail.com](mailto:activsportsussy@gmail.com)  
Portables : Sandrine 06 21 23 41 61 ou Sabrina 06 18 70 77 34

siège social : MAIRIE 2 rue de Changis 77260 Ussy/Marne

Affiliée à la F.F.E.P.M.M.

Président : M. HORDE Pierre



